

Gradignan, le 6 avril 2023

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2022, un détenu classé DPS avait tenté de s'évader de l'UHSI. Ce dernier avait réussi à s'extraire de sa chambre, avant d'être retrouvé caché. Neuf mois après les faits, voilà que deux Agents se voient sanctionnés et virés manu militari de la structure !...

L'UFAP UNSa Justice ainsi que les Personnels de l'UHSI sont donc dans l'incompréhension la plus totale suite aux prises de décision de la Direction Interrégionale de Bordeaux.

En effet, après avoir infligé une sanction disciplinaire lors de la CAPL du 1^{er} mars dernier, voilà que dans la foulée, il est décidé de lancer une procédure de retrait d'habilitation de port d'arme pour ces mêmes Agents. Ce retrait a pour conséquence d'exclure nos collègues de l'UHSI. Cette exclusion est bien entendu la finalité recherchée par l'administration, personne n'est dupe.

Une procédure de retrait d'habilitation qui intervient neuf mois après les faits ! Neuf mois durant lesquels ces deux Agents ont pourtant continué à avoir la confiance de l'administration en assurant leurs missions armées sur la voie publique.

Ce tour de passe-passe maladroit de la DI n'est rien autre qu'une sanction disciplinaire déguisée venant s'ajouter à la première déjà prononcée le 1^{er} mars !



Cette fourberie a t'elle pour objectif de masquer les manquements de l'administration ?

Cette dernière, toujours prompte à juger et faire la morale aux Personnels, ne s'est absolument pas remise en cause à la suite de ces événements et comme à son habitude, elle préfère chercher des responsables. **Il est bien plus facile de trouver des boucs émissaires pour endosser l'entière responsabilité.**

Durant la nuit du 18 au 19 juin 2022,
→ Comment expliquer l'absence des ERIS malgré la présence de ce détenu DPS, ayant déjà à son actif deux tentatives d'évasion ?
→ Comment expliquer l'absence des ERIS malgré la présence d'un autre détenu classé Escorte 3 ?
→ **Comment expliquer que rien n'a été fait pour sécuriser ou changer les oculous des portes par lesquels est passé le détenu ?**

Jusqu'à présent, les ERIS étaient systématiquement présents en renfort sur l'unité pour ce genre de détenu au lourd profil. Pourquoi n'ont-ils pas été sollicités ?

L'UFAP UNSa Justice demande à la Direction Interrégionale de revoir sa position concernant la procédure de retrait d'habilitation de port d'arme.

L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien aux collègues qui ne méritent pas un tel acharnement de leur employeur.

L'UFAP UNSa JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !



35 ans d'engagement au service du terrain



L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux Gradignan